



COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

SESSION  
04/04/2022

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet :**

Modification du règlement d'aides de la commune de Le Teil dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain 2020-2025

Exercice : 29

Présents : 26

Absents : 3

Pour : 29

Abstentions :

Contre :

-----  
L'An Deux Mille Vingt Deux, le quatre avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

**Présents :** MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

**Excusé(e)s :** M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel).

**Secrétaire :** Mme Valla  
-----

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;

Vu la délibération du CA de l'ANAH du 28 février 2020 relative aux mesures exceptionnelles facilitant la rénovation des logements sinistrés suite au séisme du 11 novembre 2019 en Ardèche ;

Vu la délibération n°2020-75 portant signature de la convention d'OPAH-RU 2020-2025 ;

Vu la délibération n°2021-7 portant signature du règlement d'aides aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH-RU ;

Vu la délibération n°2021-60 portant modification du règlement d'aides aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH-RU ;

Monsieur Bernard NOËL, 4<sup>ème</sup> Adjoint à l'Économie et à l'Urbanisme, en charge des relations avec la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron présente les modifications apportées au règlement des aides de la Commune dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2020-2025.

Les modifications portent sur l'évolution du périmètre d'éligibilité aux aides pour les opérations de ravalement de façades.

Désormais, la quasi-totalité des rues du centre-ville du Teil sont concernées par ce linéaire, permettant d'avoir un effet d'opportunité renforcé en ciblant un plus grand nombre d'immeubles. Par ce biais, les aides destinées au ravalement des façades participent d'autant plus à la rénovation du centre-ville et à l'effort de reconstruction. Le nouveau linéaire d'éligibilité est annexé à la présente délibération.

Ces modifications n'entraînent pas d'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de la commune. Cette nouvelle version du règlement annule et remplace l'ancienne version.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**VALIDE** les modifications apportées au règlement d'aides de la Commune dans le cadre de l'OPAH-RU 2020-2025.

**DONNE** pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, et à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Olivier PEVERELLI

